



LES JARDINS DE MONTPINCON

Notice descriptive

PRESENTATION

Le programme d'aménagement de la commune de VESLY concerne la réalisation de 3 parcelles de terrain à bâtir, rue Montpinçon, décomposé comme suit :

N°lot	Surface m ²	SHON maximale
1	860	300
2	860	300
3	1005	300

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles seront réalisés les aménagements privatifs ci-dessous désignés.

NOTE GENERALE

Il est expressément prévu que, dans le cas ou pendant l'aménagement, la fourniture et la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (ex : réglementation administrative, décisions de l'Atelier d'Urbanisme ou de l'Architecte des bâtiments de France , cessation d'activité, d'entreprise ou de fournisseur, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le maître d'ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipement ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente. Le maître d'ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de l'aménagement privatif.

CARACTERISTIQUES

Le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation des infrastructures. Les terres non utilisées en remblais seront stockées sur place en attendant d'être réutilisées pour les besoins de l'opération.

EQUIPEMENTS RESEAUX

Toutes les constructions devront être raccordées aux réseaux d'eau potable et d'électricité en attente en limite de propriété selon les modalités techniques définies par le schéma VRD (indiqué au plan de vente).

Ces raccordements devront être effectués conformément aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur, aux prescriptions des services publics ou concessionnaires intéressés et en souterrain.

TELECOMMUNICATIONS

Téléphone : en attente en limite de parcelle pour raccordement par le concessionnaire.

TV et radio : Sans objet.

ALIMENTATION EN EAU

Citerneaux (modèle selon exigences du concessionnaire) implantés en limite de parcelle. Equipé d'une manchette pour la pose ultérieure du compteur (à la charge de l'acquéreur lors de la souscription du contrat d'abonnement).

ALIMENTATION AU GAZ

Coffret en limite de propriété, en attente raccordement par le concessionnaire.

ALIMENTATION EN ELECTRICITE

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau moyenne tension du concessionnaire jusqu'au coffret de façade en limite de propriété, en attente raccordement par le concessionnaire.

EAUX USEES

Sans Objet.

ACCES PRIVATIFS

Accès :

- Les accès aux parcelles privatives seront réalisés en béton ou enrobés bitumeux.

HAIES

- Elles seront réalisées conformément au plan de vente. (Choix des végétaux à définir avec la commune)

Pris connaissance A.....leen 3 exemplaires.

<p>L'ACQUEREUR (Indiquer la mention « lu et approuvé »)</p>	<p>LE CO-ACQUEREUR (indiquer la mention « lu et approuvé »)</p>
<p>LE REPRESENTANT LEGAL D'ALTITUDE LOTISSEMENT</p>	